

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### SYNTHÈSE FINANCIÈRE - BUDGET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : [brignais.com](http://brignais.com)

Pour information, tous les chiffres présentés sont des montants hors TVA puisque l'activité de salle de spectacles du Briscope est concurrentielle.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 492 988,86	g 509 651,83
	Section d'investissement	b 1 849,48	h 4 790,70

## 1. La section de fonctionnement

### A. L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var. €	Var. %
Réel	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	230 430,09	192 320,36	-38 109,73	-17%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	276 094,11	295 180,83	19 086,72	7%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,81	516,95	516,14	63721%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	775,00	180,02	-594,98	-77%
<b>Total : Réel</b>			<b>507 300,01</b>	<b>488 198,16</b>	<b>-19 101,85</b>	<b>-4%</b>

Il est rappelé que l'analyse du compte administratif se fait sur l'année civile et non sur la saison culturelle qui débute habituellement en septembre pour se terminer en juin de l'année suivante.

### Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats liés à l'activité de spectacles mais aussi les dépenses liées à la partie administrative.

Ces charges sont en baisse de 17% par rapport à 2021. Elles s'élèvent à 192 320.36 € contre 230 430.09 € en 2021.

Les dépenses d'achat de spectacles s'élèvent à 76 630 € (contre 100 770 € en 2021). Cette baisse s'explique notamment par l'organisation en 2021 d'un cirque intercommunal dans le parc de l'hôtel de Ville en collaboration avec le Sémaphore d'Irigny, l'espace culturel Jean Carmet à Mornant et La Mouche à Saint-Genis-Laval. Cela a également un impact sur les frais inhérents à cet évènement (publicité, prestations techniques, sécurité, restaurations, hébergements ...) pour environ 20 000 €.

L'année 2022 revient ainsi sur une saison dite « classique ».

La RCAVB fait évoluer son accueil avant spectacle et propose désormais des planches à déguster au bar. Pour rappel, en 2021 la RCAVB avait été contrainte d'annuler des spectacles en raison des conditions sanitaires ce qui avait débouché sur le remboursement de places de spectacle pour un montant d'environ 8 800 €.

En outre, la RCAVB poursuit la mise en place d'interventions culturelles et de conférences pour tout public pour un montant d'environ 6 500 € contre 4 040 € en 2021.

Enfin, le projet « Orchestre à l'école », toujours en partenariat avec le Département, a pu reprendre sur la totalité de l'année civile soit une dépense de 14 000 € contre 8 125 € en 2021 (1<sup>er</sup> trimestre n'ayant pas pu avoir lieu à cause des conditions sanitaires).

### Les charges de personnel et frais assimilés

Ces charges atteignent 295 180.83 € soit une hausse de 7% par rapport à 2021. Elles intègrent la mise à disposition du personnel de la direction culturelle à la Ville pour un montant de 62 193,90 € en hausse par rapport à 2021 d'un peu moins de 4 000 €.

Par ailleurs, la reprise d'une saison dite « classique » et l'ouverture de l'espace Guy de Chauliac a entraîné une hausse du recours aux vacataires et des heures supplémentaires pour un montant global de 4 100 €.

L'arrivée de 2 agents en remplacement de 2 mobilités vers la Ville ainsi que l'avancement de grade d'1 agent et de l'évolution des fonctions du Directeur génèrent une hausse de 5 500 € de la masse salariale.

Enfin, s'ajoute la revalorisation du point d'indice et la prime inflation pour un montant de 2 500 €.

### Les autres charges de gestion courante

La RCAVB a procédé au reversement d'une partie des recettes des concerts « PERCUJAM » et du groupe « ARCHIMEDE » ainsi que sa première partie, le chanteur Frédéric BOBIN, auprès de 2 associations, « Sésame autisme » et « Le petit monde d'Augustine » pour un montant total de 516.14 €.

### Les charges exceptionnelles

Elles correspondent à des régularisations d'imputations comptables en lien avec des recettes.

## B. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var. €	Var. %
Réal	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	422,80	422,80	0%
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	130 494,20	155 153,68	24 659,48	19%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	319 000,00	350 000,00	31 000,00	10%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	555,50	2,48	-553,02	-100%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 010,85	4 072,87	2 062,02	103%
<b>Total : Réel</b>			<b>452 060,55</b>	<b>509 651,83</b>	<b>57 591,28</b>	<b>13%</b>

### Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ces produits correspondent essentiellement aux recettes de billetterie. En lien avec le retour d'une année dite « classique », les recettes sont en hausse par rapport à 2021 et atteignent 61 613.21 € contre 59 660.94 € en 2021.

A noter, les recettes du bar pour un montant de 2 000 €.

Enfin, comme suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes relative à la non-contraction des dépenses et des recettes de mise à disposition du personnel, la collectivité affiche une recette de 91 323.81 € correspondant au personnel de la RCAVB travaillant pour la Ville contre 69 512.60 € en 2021.

### Dotations, subventions et participations

Le Département a versé à la RCAVB une participation de 20 000 € en lien avec les actions culturelles soit 10 000 € de plus qu'en 2021.

L'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), organisme d'État, a également participé aux actions culturelles organisées par la RCAVB à hauteur de 2 000 € contre 3 000 € en 2021.

La Commune a, quant à elle, versé une subvention de 328 000 €, en hausse de 16% par rapport à 2021 en lien notamment avec la mise à disposition du personnel de la RCAVB pour l'ouverture de l'espace Guy de Chauliac.

### Autres produits de gestion courante

Il s'agissait des recettes de locations du logement/garage occupé par un agent logé par nécessité de service et qui a été muté à la Ville en 2022.

### Produits exceptionnels

Ils sont en hausse et correspondent notamment aux recettes liées au mécénat et s'élèvent à 3 000 €.

A noter également que l'association des Peintres de Brignais lors du salon des Peintres a fait un don de 800 € en faveur de la Culture.

## 2. La section d'investissement

### A. Les dépenses réelles d'investissement

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var. €	Var. %
Réel	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 057,64	1 849,48	-29 208,16	-94%
<b>Total : Réel</b>			<b>31 057,64</b>	<b>1 849,48</b>	<b>-29 208,16</b>	<b>-94%</b>

En 2022, les dépenses d'investissement sont en forte baisse et s'élèvent à 1 849.48 €. Elles correspondent à l'achat de matériel informatique (PC + tablette).

Pour rappel, en 2021, ont été réalisés les reports d'investissement de 2020 à savoir la fermeture du quai de déchargement pour 19 300 €, la finalisation des travaux des loges d'un montant de 2 400 € et l'installation d'une boucle audiovisuelle entre la scène de spectacle et les loges d'un montant d'environ 6 000 € mais également l'achat de matériel informatique pour environ 2 400 € (un ordinateur portable et un copieur couleur, auparavant en location).

### B. Les recettes réelles d'investissement

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var. €	Var. %
Réel	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	37 464,44	0,00	-37 464,44	-100%
<b>Total : Réel</b>			<b>37 464,44</b>	<b>0,00</b>	<b>-37 464,44</b>	<b>-100%</b>

Les recettes réelles d'investissement sont nulles.

En 2021, avait été affecté les recettes de fonctionnement de l'année 2020 sur la partie des recettes d'investissements.